



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU 02 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme CHARRAUD Isabelle a donné procuration à M DELOIRE Jérôme ;
M. Jérôme MAURIER a donné procuration à M. MUHAMMAD ;
Mme PAQUEREAU Amélie a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ;
Mme PELLETIER Estelle a donné procuration à M. PISCIONE Patrick ;
M. PERRAULT Sylvain a donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;
M. RAYNAL Michel a donné procuration à Mme NOIROT Muriel ;
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard
Mme GROSBOIS Mélanie absente excusée ;
Mme HUBERT Céline absente excusée ;
Mme MADIOT Séverine absente excusée ;
Mme MAROLLEAU Estelle absente excusée.

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul PARIS

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents..... 17
Nombre de suffrages exprimés..... 24
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire de la commune du Lion d'Angers, est invité à quitter la salle et ne participe pas au vote.

2024-04-01 d / Compte financier unique 2023 des budgets communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Compte Financier Unique est le document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées au cours de l'année passée.

Il est ainsi présenté les résultats comptables des différents budgets de la collectivité, dont le détail est en annexe.

Lotissement « Revion » :

Section fonctionnement

Résultat de clôture 2022 :	0, 48 €
Dépenses de fonctionnement 2023 :	634 906, 24 €
Recettes de fonctionnement 2023 :	798 629, 37 €
Résultat de clôture 2023 :	163 723, 13 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2023 :	163 723, 61 €

Section investissement

Résultat de clôture 2022 :	- 194 978, 78 €
Dépenses d'investissement 2023 :	583 636, 00 €
Recettes d'investissement 2023 :	194 978, 78 €
Résultat de clôture 2023 :	- 388 657, 22 €
Résultat d'investissement cumulé 2023 :	- 583 636, 00 €

Où le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2023 du budget lotissement « Revion »
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, 2 avril 2024.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul PARIS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :

REVION - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2023	Réalisé 2023
Total 002		Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
Total 011		Charges à caractère général	1 029 660,00 €	439 927,46 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	194 978,78 €	194 978,78 €
Total 043		Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €
Total 65		Autres charges de gestion courante	5,00 €	0,00 €
Total 66		Charges financières	0,00 €	0,00 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 224 643,78 €

634 906,24 €

REVION - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2023	Réalisé 2023
Total 002		Résultat de fonctionnement reporté	0,48 €	0,00 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	758 475,00 €	583 636,00 €
Total 043		Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €
Total 70		Produits des services	824 940,00 €	214 993,05 €
Total 75		Autres produits de gestion courant	5,00 €	0,32 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 583 420,48 €

798 629,37 €

RESULTAT DE CLOTURE

358 776,70 €

163 723,13 €

REVION - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2023	Réalisé 2023
	Total 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	194 978,78 €	0,00 €
	Total 040	Opérations d'ordre entre section	758 475,00 €	583 636,00 €
	Total 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

953 453,78 €

583 636,00 €

REVION - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2023	Réalisé 2023
	Total 001	solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	Total 040	Opérations d'ordre entre section	194 978,78 €	194 978,78 €
	Total 16	Emprunts et dettes assimilées	758 475,00 €	0,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

953 453,78 €

194 978,78 €

RESULTAT DE CLOTURE

0,00 €

-388 657,22 €